

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POUPEAU, Maire.

Convocation du 24 février 2023

Présents : Mmes BRUYNEEL Karine, TEIXEIRA Laurence, VOJIK Elisabeth MM POUPEAU Pierre, MILESI Thierry, MITAULT Pascal, BRUYNEEL Benjamin, DUCATEL Thierry, BONNIN Bruno, BALLIN Fabrice

Absent : MAHOT Jean-Luc

Secrétaire de séance : DUCATEL Thierry

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 13 décembre 2022 :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1 – ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade
- 2 – Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire pour les exercices 2017 et suivants
- 3 – Bail commercial de l'ex-poste
- 4 – Devis réfection sentier du marronnier

Questions diverses

Droit de préemption urbain

Dossier de déclaration d'intention d'aliéner, dans le cadre des transactions entre particuliers,

N° Dossier	Nom du notaire	Référence parcelle	Nature du bien
Dossier n° 11 - 2022	Maître Rodolphe COLAS Notaire à Bléré	B N°917, 918, 1811, 1812, 1813 et 1814 Superficie totale 4137m ² 49 rue du Docteur Bretonneau	Parcelle + maison

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.

N°1/28-02-2023 : ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes **à compter de l'année 2017** :

*** fixer des ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,**

*** Sur la base des critères retenus suivants :**

- **L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,**

- **La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé,

ADOpte : à 9 voix pour et 1 abstention

N°2/28-02-2023 : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour les exercices 2017 et suivants

Suite à l'enquête réalisée par la chambre régionale des comptes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour la période 2017-2020, celle-ci a émis des recommandations concernant la gestion du syndicat.

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives de de la chambre régionale des comptes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour les exercices 2017 et suivants.

Le conseil municipal,

Vu la saisine de la commune par la chambre régionale des comptes de soumettre le rapport d'observations définitives sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour les exercices 2017 et suivants au conseil municipal,

Vu la présentation du rapport d'observations définitives,

PREND acte du rapport d'observations définitives de la chambre des comptes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour les exercices 2017 et suivants.

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier

N° 3/28-02-2023 – Bail commercial de l'ex-poste

Vu la délibération n°1/27-07-2021 en date du 27 juillet 2021 actant la location du bâtiment situé 1 place de la Poste à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 12 mois par un bail commercial pour y installer un bar à vin.

Il est stipulé sur le bail que celui-ci est consenti et accepté pour une durée de 12 mois. Qu'il sera reconduit automatiquement d'un an sauf si l'une des parties dénonce le bail à la fin de la première année de location et sous réserve de respecter un préavis de 3 mois. Le bail de courte durée 1 an reconductible, ne pourra en aucun cas dépasser la durée légale de 3 ans.

Le bail a été reconduit d'une année soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Considérant que la date d'échéance du bail étant le 30 juin 2023, il y a lieu de se prononcer sur sa reconduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions:

DECIDE de ne pas dénoncer le bail commercial 1 place de la Poste et d'appliquer la reconduction tacite.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Devis réfection sentier du marronnier

Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil municipal

Questions Diverses :

Litige haie chemin rue de la Source : Par le passé la municipalité a planté une haie de laurier sur des parcelles privées dans le cadre d'un projet d'installation de canalisation assainissement qui par la suite a été abandonné. Le conseil municipal précise que la commune n'a pas à intervenir sur du privé et qu'il revient aux propriétaires d'entretenir cette haie.

Projet couverture opérationnelle SDIS : Le SDIS informe par courrier d'une nouvelle évaluation de la couverture opérationnelle du département. Ce projet porterait à couvrir une partie de la commune de Chenonceaux par le CSP d'Amboise. Le conseil municipal est contre ce projet et souhaite que la commune reste couverte par le CS Val du Cher (Bléré).

Commémoration 18 juin 2023 : l'association Véhicules Civils et Militaires Anciens organise la commémoration du 18 juin avec un défilé de véhicules militaires passant par les communes de Chenonceaux, Civray de Touraine, Francueil et Chisseaux. Une plaque commémorative sera déposée sur la commune de Civray de Touraine ainsi que sur la commune de Chisseaux avec gerbe. Le petit déjeuner sera offert par la commune de Chenonceaux pour un montant maximum de 200.00€

Projet aménagement espace pique-nique : Le projet se situe sur le terrain à côté du camping-car park pour y installer des tables de pique-nique. Cet espace pique-nique se trouverait sur le passage de la piste cyclable un stationnement vélo et un aire de jeux pour enfants seraient à prévoir. Des devis vont être demandés.

Grève école : En cas de grève la mairie de Civray de Touraine recherche des bénévoles pour aider au niveau de la surveillance cantine et garderie. Il sera proposé à l'agent en charge du périscolaire ainsi qu'aux élus disponibles d'aider le service périscolaire de la mairie de Civray de Touraine.

Projet dalle béton local technique : La construction d'une dalle béton avec 3 cases permettrait de recueillir les déchets verts afin de les broyer une fois par an et réutiliser les copeaux pour imperméabiliser les sols ce qui économisera l'eau d'arrosage. D'autres solutions seront examinées. Il est prévu de mettre en place des récupérateurs d'eau pour l'arrosage place de la Mairie.

Travaux électricité : chaque année un contrôle de conformité des installations électriques + a lieu. Les travaux de remise aux normes ont commencés par le changement des luminaires de la salle de réunion et de l'école. Le montant des travaux s'élèverait à 5000.00€

Désignation membre de la commission intercommunale d'accessibilité : Madame Karine BRUYNEEL est désignée comme déléguée.

Aire d'atterrissage hélicoptère secours : Le Conseil Départemental propose d'installer un système connecté d'éclairage automatique pour créer une aire d'atterrissage pour les services de secours. Ce dispositif serait subventionné à 80%. La commune de Chenonceaux ne dispose pas de foncier pouvant accueillir une aire d'atterrissage. Il est suggéré de proposer à l'Auberge du Bon Laboureur ainsi qu'au Château de Chenonceaux s'il souhaite mettre un terrain à disposition pour y installer le dispositif.

Rue des Bleuets : Il s'avère qu'une partie de la rue des Bleuets parcelle B n° 1460 appartient à un propriétaire privé. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation, une procédure de transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique devra être réalisée.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 28 mars 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Pierre POUPEAU



Le secrétaire de Séance

Thierry DUCATEL

